

**PROCÈS-VERBAL D'UNE** séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 17 juin 2024, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, à la salle du Conseil, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

**Présences**

Yves Bédard, maire  
Daniel Arteau, conseiller  
Jean Leclerc, conseiller  
Diane Pinet, conseillère  
Stéphane Martin, conseiller

**Absence(s)**

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance Vincent Rolland, directeur général et Isabelle Lapointe, trésorière.

---

**OUVERTURE**

Monsieur le maire Yves Bédard, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance ordinaire à 19H30.

---

**1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Monsieur Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

---

**Ouverture**

**1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**2. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**

**3. Adoption de procès-verbaux**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2024

**4. Correspondance**

**5. Trésorerie**

5.1 Rapport financier mensuel au 31 mai 2024

5.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / mai 2024

5.3 Présentation des comptes à payer / mai 2024

**6. Dépôt de documents**

6.1 Rapport sommaire des demandes de permis en urbanisme

6.2 Dépôt du procès-verbal du CCU du 11 juin 2024

**7. Avis de motion et présentation des projets**

**8. Règlements**

**9. Résolutions**

9.1 Appels d'offres TP 2024-06-002 / Travaux de pavage du chemin des Mélèzes et du chemin des Hêtres - Approbation du devis et autorisation d'aller sur le SEAO

9.2 Appels d'offres TP 2024-06-003 / Travaux de réfection de Tour-du-Lac Nord Approbation du devis et autorisation d'aller sur le SEAO

9.3 Demande de modification d'un C.A. au MELCCFP pour le contrôle du myriophylle à épi dans le bassin du Lac-Sergent

9.4 Autorisation de versement / Aide au déneigement (chemin des Pins)

9.5 Autorisation de paiements / Travaux de voirie publique

9.6 Autorisation de dépenses / Réserve environnementale

9.7 Octroi de contrat / Déneigement des aires municipales



- 9.8 Octroi de contrat / Raccordement du 700 des Bouleaux au réseau de traitement des eaux usées
- 9.9 Octroi de contrat / Vidange des installations septiques des propriétés raccordées au réseau de traitement des eaux usées
- 9.10 Remboursement de loisirs
- 9.11 Demandes de permis / Règlements relatifs au PIIA
- 9.12 Éradication des intérêts courus / Services intermunicipaux

**AJOUT**

- 10. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
- 11. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
- 12. Deuxième période de questions**
- 13. Clôture de la séance**
- 14. Levée de l'assemblée**

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par Jean Leclerc, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil, tel que présenté.

**Résolution 24-06-125**

- 
- 2. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**  
Aucune question.

- 
- 3. Adoption de procès-verbaux**  
*Voir annexe A pour les procès-verbaux*

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2024**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2024 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, il est dispensé d'en faire la lecture suivant la *Loi sur les cités et villes* ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par Diane Pinet, conseillère

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2024.

**Résolution 24-06-126**

- 
- 4. Correspondance**  
*Voir annexe B pour les documents de la correspondance.*

Voici le tableau de la correspondance aux élus pour la période se terminant le 14 juin 2024. Les documents s'y référant ont été remis aux membres du conseil au moins 24 heures avant la rencontre.



Le 17 juin 2024

### Correspondance aux élus

Période visée : du 18 mai au 14 juin 2024

Présentée à la séance ordinaire du 17 juin 2024

No	Date	Expéditeur	Sujet de la correspondance	PJ	env cl
1	27 mai	RATTMAQ	Invitation et demande de soutien pour la fête annuelle des TMA	1	
2	28 mai	MELCCFP	Programme Environnement Plage / Échantillonnage club nautique	2	
3	28 mai	Min. Finances	Réservation pour nouvel emprunt / août 2024	3	
4				4	

#### 5. Trésorerie

*Voir annexe C pour les documents de trésorerie*

##### 5.1 Rapport financier mensuel au 31 mai 2024

La trésorière fait la lecture du rapport financier

Note : une copie a été envoyée par courriel plus de 24 heures à l'avance.

**EN CONSÉQUENCE**, il est

**PROPOSÉ** par Daniel Arteau, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

**QUE** ledit rapport financier au 31 mai 2024 soit adopté tel que lu.

**Résolution 24-06-127**

##### 5.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / mai 2024

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaires pour le mois de mai 2024, il est dispensé d'en faire une lecture intégrale.

Les bordereaux de dépenses et salaires pour la période de mai 2024 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant **721 122.93 \$** sont annexés au présent procès-verbal.

BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRES / MAI 2024		
	DÉPENSES	(689 441.56) \$
	SALAIRES	(31 681.37) \$

**EN CONSÉQUENCE**,

**IL EST PROPOSÉ** par Diane Pinet, conseillère

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents, incluant le maire.

**Résolution 24-06-128**

##### 5.3 Présentation des comptes à payer / mai 2024 (voir annexe C)

Note : une copie a été envoyée par courriel plus de 24 heures à l'avance.

**EN CONSÉQUENCE**,

**IL EST PROPOSÉ** par Daniel Arteau, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents, incluant le maire.

**Résolution 24-06-129**

**QUE** le bordereau des dépenses pour le mois de mai 2024 soit approuvé tel qu'il a été présenté et que la trésorière, Isabelle Lapointe, procède au paiement des dépenses y figurant pour un total de **855 869.59 \$**.



**Certificat de crédits**

Je, soussignée *Isabelle Lapointe*, *trésorière* certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

**EN FOI DE QUOI**, je signe ce certificat ce 18 juin 2024.

Signature : \_\_\_\_\_

---

**6. Dépôt de documents**

**6.1 Rapport sommaire des demandes de permis en urbanisme**

Mois de mai 2024, 22 permis, représentant une valeur de	1 265 100 \$
Mois de mai 2023, 16 permis, représentant une valeur de	830 199 \$
Cumulatif pour la période de janvier à mai 2024, 64 permis	2 755 000 \$
Cumulatif pour la période de janvier à mai 2023, 41 permis	2 550 468 \$

**6.2 Dépôt du procès-verbal du CCU du 11 juin 2024**

*Voir annexe D*

---

**7. Avis de motion et présentation des projets**

---

**8. Règlements**

---

**9. Résolutions**

**9.1 APPELS D'OFFRES TP 2024-06-002 / TRAVAUX DE PAVAGE DU CHEMIN DES MÉLÈZES ET DU CHEMIN DES HÊTRES - APPROBATION DU DEVIS ET AUTORISATION D'ALLER SUR LE SEAO**

**ATTENDU** que la Ville de Lac-Sergent doit procéder à des travaux de pavage sur le chemin des Mélèzes et le chemin des Hêtres, incluant le chemin des Saules, pour une distance totale d'environ 640 mètres;

**ATTENDU** la résolution 23-03-063 mandatant la firme CIMA+ pour la réalisation des plans et devis des travaux de reconstruction;

**ATTENDU** qu'il est opportun de procéder par appel d'offres public pour les travaux prévus à l'automne 2024;

**ATTENDU** que l'estimation du coût total de ces travaux est de plus de 133 800 \$, montant correspondant au seuil d'appel d'offres public;

**ATTENDU** que le coût des travaux, mentionné ci-dessus, nécessite de procéder à un appel d'offres public, selon l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par Jean Leclerc, conseiller



**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents, incluant le maire  
Par la résolution **24-06-130**

**QUE** la Ville de Lac-Sergent autorise l'inspecteur municipal, à procéder à un appel d'offres public sur le site du SEAO du journal Constructo pour des travaux de pavage sur les chemins désignés.

### **9.2 APPELS D'OFFRES TP 2024-06-003 / TRAVAUX DE RÉFECTION DE TOUR-DU-LAC NORD APPROBATION DU DEVIS ET AUTORISATION D'ALLER SUR LE SEAO**

**ATTENDU** que la Ville de Lac-Sergent doit procéder à des travaux de reconstruction de structures sur le chemin du Tour-du-Lac Nord, tronçon partant de la route 367 jusqu'à l'intersection de la route du Domaine;

**ATTENDU** la résolution 23-06-150 mandatant la firme CIMA+ pour la réalisation des plans et devis des travaux de reconstruction;

**ATTENDU** qu'il est opportun de procéder par appel d'offres public pour les travaux prévus à l'automne 2024;

**ATTENDU** que l'estimation du coût total de ces travaux est de plus de 133 800 \$, montant correspondant au seuil d'appel d'offres public;

**ATTENDU** que le coût des travaux, mentionné ci-dessus, nécessite de procéder à un appel d'offres public, selon l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par Diane Pinet, conseillère

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **24-06-131**

**QUE** la Ville de Lac-Sergent autorise l'inspecteur municipal, à procéder à un appel d'offres public sur le site du SEAO du journal Constructo pour des travaux de réfection sur une partie du chemin Tour-du-Lac Nord.

### **9.3 DEMANDE DE MODIFICATION D'UN C.A. AU MELCCFP POUR LE CONTRÔLE DU MYRIOPHYLLE À ÉPI DANS LE BASSIN DU LAC-SERGENT**

**ATTENDU** que la Ville a adopté un plan directeur de l'eau en partenariat à la suite du dépôt du rapport de la table de concertation du bassin versant en collaboration avec l'organisme de bassin versant, la CAPSA;

**ATTENDU** que le contrôle du myriophylle s'inscrit dans le Plan d'action de développement durable de ce plan directeur;

**ATTENDU** que le contrôle du myriophylle à épi permet la restauration du milieu lacustre et limite l'introduction et la propagation des plantes envahissantes;

**ATTENDU** que les objectifs du projet sont :

- Revitaliser les habitats naturels pour les poissons à la sortie des tributaires du lac afin d'éviter la perte des habitats faunique ;
- Éliminer la propagation du myriophylle dans l'émissaire du lac afin d'éviter son étalement à l'échelle du bassin versant de la rivière Portneuf ;

**ATTENDU** que la Ville souhaite apporter des modifications au certificat d'autorisation obtenu au cours des précédentes démarches (N/Réf : AM000004071) afin d'avoir comme objectifs de :

- Faire coordonner la fin du certificat d'autorisation en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, avec la modification du certificat d'autorisation émis par le ministère de l'Environnement 7450-03-34120-03 pour le contrôle du myriophylle à épi valide jusqu'en juillet 2028;



- Modifier le certificat actuel afin d'ajouter les superficies traitées par les propriétaires privés qui désirent se prévaloir des dispositions de l'article 320 du REAFIE, ainsi que toutes les dispositions du Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles (RAMHHS) applicables aux milieux visés;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par Daniel Arteau, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents, incluant le maire par la résolution **24-06-132**

**QUE** la Ville de Lac-Sergent dépose une demande de modification du certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, pour la pose de bâches en jute et l'arrachage de cette plante envahissante dans le bassin du Lac-Sergent.

**QUE** le Conseil de Ville de Lac-Sergent désigne M. Yves Bédard, maire, et M. Vincent Rolland, directeur général, comme personnes autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Lac-Sergent, tout document utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution, y compris, mais sans limitation, toutes modifications qu'ils jugeront à propos, à souscrire ou négocier, et qu'ils engagent pour autant la Ville, relativement au projet mentionné ci-dessus.

**QUE** le Conseil autorise le paiement des frais relatifs à l'analyse de la demande de modification d'une autorisation, d'un montant de 551,38 dollars plus taxes et frais applicables.

**ET QUE** les fonds proviennent de la Réserve environnementale.

#### **9.4 AUTORISATION DE VERSEMENT / AIDE AU DÉNEIGEMENT (CHEMIN DES PINS)**

**ATTENDU** la politique d'aide au déneigement des chemins privés;

**ATTENDU** qu'il y est inscrit que le remboursement est effectué sur présentation des pièces justificatives;

**ATTENDU** que la municipalité doit s'assurer avant d'effectuer un déboursé que les parties respectent les exigences;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par Stéphane Martin, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents, incluant le maire par la résolution **24-06-133**

**QUE** la Ville de Lac-Sergent accepte de verser les contributions maximales suivantes jusqu'à concurrence des montants corroborés par les factures :

<b>Chemins demandeurs</b>	<b>Distance admissible</b>	<b>Contribution admissible</b>
Chemin des Pins	0.51 (km)	<b>1 548 \$</b>

#### **9.5 AUTORISATION DE PAIEMENTS / TRAVAUX DE VOIRIE PUBLIQUE**

**ATTENDU** que la Ville de Lac-Sergent a dû procéder à des travaux d'entretien de la voirie sur plusieurs chemins du territoire;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par Daniel Arteau, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents, incluant le maire par la résolution **24-06-134**

**QUE** le conseil autorise le paiement d'un montant de 1 350 dollars plus les taxes applicables à l'entreprise *Pont-Rouge Asphalte* pour des travaux de nivelage sur plusieurs chemins en gravier;



**QUE** le conseil autorise le paiement d'un montant de 450 dollars plus les taxes applicables à l'entreprise *Débouchage Portneuf* pour le nettoyage des puisards de rue;

**ET QUE** cette dépense soit imputée au budget d'exploitation.

## 9.6 AUTORISATION DE DÉPENSES / RÉSERVE ENVIRONNEMENTALE

**ATTENDU** l'importance de préserver notre environnement et qu'il soit nécessaire d'investir temps et argent, la Ville de Lac-Sergent s'est dotée d'une réserve financière;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par Daniel Arteau, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **24-06-135**

**QUE** le Conseil accepte le paiement des frais pour la réalisation des activités de 2024, d'un montant total avant taxes de 1 263.45 dollars :

- La mise à jour du système de contrôle de la rampe Atrium et la réparation du lecteur défectueux de la porte kayak par *Sécurité JFD* au montant de 477.50 dollars plus les taxes applicables;
- L'embauche des plongeurs à l'entreprise *Expertise CSP Inc* au montant de 450 dollars plus les taxes applicables pour des services non-inclus à la résolution 24-05-117;
- L'achat de fil de soudure pour la préparation du bac d'arrachage des plongeurs à *Canadian Tire* au montant de 57.99 dollars plus les taxes applicables;
- L'achat d'équipements et quincaillerie divers pour la réalisation des activités d'arrachage du myriophylle à *Paulin Moisan BMR* au montant total de 198.46 dollars plus les taxes applicables;
- L'achat de cordes pour la pose des toiles de jute au *Canac* au montant de 79.50 dollars plus les taxes applicables;

**ET QUE** les fonds proviennent de la Réserve environnementale.

## 9.7 OCTROI DE CONTRAT / DÉNEIGEMENT DES AIRES MUNICIPALES

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Lac-Sergent a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation tel que stipulé à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*, afin d'obtenir des soumissions concernant le déneigement des aires de stationnement publiques de l'Hôtel-de-Ville, du Club-Nautique, et des accès à plusieurs semi-enfous, pour la saison 2024-2027;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a reçu une soumission et que les membres du conseil ont pris connaissance de cette proposition;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par Stéphane Martin, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

par la résolution **24-06-136**

**QUE** le conseil de la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat de déneigement des aires municipales à *Débouchage Portneuf* pour un montant de 5 000 dollars plus les taxes applicables (saison 2024-2025), 5 500 dollars plus les taxes applicables (saison 2025-2026), 6 000 dollars plus les taxes applicables (saison 2026-2027), le tout tel qu'indiqué à la soumission TP-2024-002 datée du 25 mars 2024;

**ET QUE** cette dépense soit imputée au budget d'exploitation.

**LES** soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.



#### **9.8 OCTROI DE CONTRAT / RACCORDEMENT DU 700 DES BOULEAUX AU RÉSEAU DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

**ATTENDU** que l'entreprise *ALLEN Entrepreneur Général inc* a procédé à l'implantation des ouvrages d'assainissement des eaux usées, à la suite de l'octroi de contrat par la Ville de Lac-Sergent le 07 juin 2023;

**ATTENDU** que ces travaux impliquaient le passage de conduites sur des propriétés privées ainsi que l'installation d'un poste de pompage pour le réseau;

**ATTENDU** la servitude octroyée en faveur de la Ville de Lac-Sergent sur une partie du lot 3 514 272, contenant une superficie de 47 mètres carrés;

**ATTENDU** qu'en compensation de la servitude consentie, la Ville s'est engagée à prendre en charge l'excavation et le raccordement de la propriété au réseau de traitement des eaux usées;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par Diane Pinet, conseillère

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents, incluant le maire par la résolution **24-06-137**

**QUE** le conseil de la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat d'excavation et de raccordement de la propriété au réseau de traitement des eaux usées, à l'entreprise *Hamel Machinerics inc* pour un montant de base de 5 850 dollars plus les taxes applicables, incluant la démolition et le remplissage de la fosse septique existante;

**QUE** le conseil de la Ville de Lac-Sergent accepte les frais optionnels, facturés selon les besoins : clapet extérieur à 300 dollars plus les taxes applicables, isolant rigide à 28 dollars plus les taxes applicables par feuille;

**ET QUE** la présente résolution et le devis descriptif fassent office de contrat;

#### **9.9 OCTROI DE CONTRAT / VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DES PROPRIÉTÉS RACCORDÉES AU RÉSEAU DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

**ATTENDU** que l'entreprise *ALLEN Entrepreneur Général inc* a procédé à l'implantation des ouvrages d'assainissement des eaux usées, à la suite de l'octroi de contrat par la Ville de Lac-Sergent le 07 juin 2023;

**ATTENDU** que la vidange des installations septiques de chaque résidence, nécessaire après le raccordement au réseau de traitement des eaux usées, n'est pas incluse au contrat initial;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par Daniel Arteau, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents, incluant le maire par la résolution **24-06-138**

**QUE** le conseil de la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat de vidange des fosses de rétention (eaux brunes) à la *Régie Verte* pour un montant total de 11 492 dollars plus les taxes applicables, soit les frais de base de 338 dollars, pour l'ensemble des 34 résidences;

**QUE** le conseil de la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat de vidange des fosses septiques (eaux grises) à l'entreprise *Débouchage Portneuf*, au taux de 200 dollars par heure plus les taxes applicables;

**ET QUE** la présente résolution et le devis descriptif fassent office de contrat.

#### **9.10 REMBOURSEMENT DE LOISIRS**

**ATTENDU** que la municipalité de Lac-Sergent autorise un remboursement pour des cours et/ou activités non dispensés sur le territoire de la Ville;





**ATTENDU** que les demandes respectent les conditions contenues dans notre *Politique*, notamment les suivantes :

- Le cours et/ou activité doit être offert par une autre municipalité ;
- Les demandes de remboursement doivent être effectuées dans la même année que l'inscription au cours et/ou à l'activité ;

**ATTENDU** la différence du coût d'inscription entre un résident de Lac-Sergent et un résident de Saint-Raymond, pour une activité inscrite aux loisirs de la Ville de Saint-Raymond;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par Stéphane Martin, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **24-06-139**

**QU'**un remboursement de 98 dollars soit fait à des citoyens de Lac-Sergent, tels que :

Citoyen 1, Apprentis-cuisiniers	remboursement de	25.00 \$
Atelier écriture récréative	remboursement de	18.00 \$
Citoyen 2, Conditionnement physique	remboursement de	55.00 \$

**ET QUE** cette dépense soit imputée au budget d'exploitation.

#### **9.11 DEMANDES DE PERMIS / RÈGLEMENTS RELATIFS AU PIIA**

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil municipal d'accorder ces permis :

- au propriétaire du **1627 chemin de la Colonie** ayant soumis au CCU des plans pour une rénovation du bâtiment principal, demande 2024-;
- au propriétaire du **1629 chemin de la Colonie** ayant soumis au CCU des plans pour une rénovation du bâtiment principal, demande 2024-;
- au propriétaire du **1644, chemin de la Chapelle** ayant soumis au CCU des plans pour une construction d'un bâtiment secondaire (cabanon), demande 2024-;
- au propriétaire du **1775, chemin du Tour-du-Lac Nord** ayant soumis au CCU des plans pour une rénovation du bâtiment principal, demande 2024-;
- au propriétaire du **1782, chemin du Tour-du-Lac Nord** ayant soumis au CCU des plans pour une rénovation du bâtiment principal, demande 2024-;

**EN CONSÉQUENCE**, il est

**PROPOSÉ** par Stéphane Martin, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

par la résolution **24-06-140**

**PUISQUE** ces projets répondent à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Conseil municipal entérine les demandes de permis (demandes initiales) assujetties au règlement sur les PIIA No. 315-14 telles que présentées.

**AJOUT**

#### **9.12 ÉRADICATION DES INTÉRÊTS COURUS / SERVICES INTERMUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT** que les décalages entre les dates de facturation, d'opérations et de traitement des paiements ont occasionnés l'accumulation d'intérêts de retard;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Lac-Sergent était en attente de réception de paiements pour des services rendus à la Ville de Saint-Raymond et à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par Daniel Arteau, conseiller



**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents, incluant le maire  
Par la résolution **24-06-141**

**D'AUTORISER** l'éradication des frais d'intérêts courus qui totalisent à ce jour un montant de 53.61 dollars avec la Ville de Saint-Raymond et un montant de 449.70 dollars avec la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

---

**10. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**

---

**11. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**

---

**12. Deuxième période de questions**

Un citoyen présente sa problématique avec le quai commun de la Colonie.

---

**13. Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

---

**14. Levée de l'assemblée**

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par Jean Leclerc, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **24-06-142**

**QUE** la séance soit levée à 20h25.

---

**YVES BÉDARD**  
MAIRE

---

**VINCENT ROLLAND**  
Directeur général et greffier